

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1763

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Alkmene S.à r.l.	84578	Nord Security S.à r.l.	84593
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l.	84578	NS Selection SICAV-SIF	84616
Avamura Management Services S.A.	84593	NW G Holding S.à r.l.	84617
Bart Luco S.à r.l.	84615	NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	84617
Blader Holding S.A.	84615	Octans Sicav-SIF	84578
BMR European Investments	84610	OnLive EMEA S.à r.l.	84610
Borvo Management S. à r.l.	84615	Ordinvest S.A.	84579
Boutique Tiers-Monde Nord S.A.	84615	Oteli Europe Management S.à.r.l.	84610
Break-Down S.à r.l.	84613	Otto International Invest S.à r.l.	84578
Brisants 1 S.A.	84616	Pafin Participations S.A.	84579
Burren Finance S.à r.l.	84616	PAH Luxembourg 2 Sàrl	84581
Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	84589	Pecana S.A.	84579
Fivecom S.A.	84588	PEC Holdings S.à r.l.	84580
FJ Developpement EN GP S.à r.l.	84584	PEF Kons Investment S.A.	84580
FLE Property 5	84588	Perpaper S.A.	84581
Foetz S.A.	84588	Pessac Finance S.A.	84580
KCD Mikrofinanzfonds (FIS)	84622	Quintiles Luxembourg European Holding	84617
Kuching S.A.	84623	Reabasse Sàrl	84617
Le Nouveau Cygne S.à r.l.	84623	RE Acqua S.A.	84622
Neipperg S.A.	84592	Real Estate Prime Locations SA	84618
Neipperg S.A.	84593	Rucio Investment S.à r.l.	84618
Nis Ganesha S.A.	84609	ZapHolding S.A.	84589
Nis Ganesha S.A.	84607	Zureta S.A.	84588
Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursale de Luxembourg	84592		

Alkmene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.542.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2013074000/12.

(130091246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.783,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.405.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074007/15.

(130091413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Otto International Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.933.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074516/9.

(130091420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Octans Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.401.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 mai 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la nomination de M. Roger Cristian Kwiecinski, en tant que membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Petter Berge avec effet au 4 octobre 2012, suite au nihil obstat de la CSSF.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- M. Joachim D.Lehmkühl, 37 Chemin Bonvard, 1222 Vérenaz, Suisse

- M. Ronald Clive Moore, West Bay Street, Caves Point, Nassau, Bahamas

- M. Roger Cristian Kwiecinski, No 3 Offices at Old Fort Bay, Western Road, Nassau, Bahamas

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte Audit S.à r.l pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013074507/18.

(130091070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pafin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 73.645.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Dominique CROCENZO, employé privé, né à Villerupt (54) France le 28 février 1976 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur Matthew Alexander KAHN, employé privé, né à Illinois USA le 26 novembre 1958 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur David TUOMEY, tax advisor, né le 10 Mai 1970 à Ciarrai/Kerry (Irlande) demeurant professionnellement à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur David Ravizza, Monsieur Vincent Willems et Madame Valérie Vesquy, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Dominique CROCENZO a été nommé également président du conseil d'administration.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl, B156455 ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de Ser.Com S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- Le siège social est transféré du 28/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074533/24.

(130091469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Ordinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 91.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074513/9.

(130091976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pecana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 47.903.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 02 Mai 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 02 Mai 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013074547/21.

(130091886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

Rectificatif de l'extrait déposé et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés le 3 août 2011 sous le numéro L110127511:

Il convient désormais de lire que l'adresse de Monsieur Richard Everett, gérant de la Société, est la suivante:

One New Change, EC4M 9AF London, United Kingdom (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEC Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013074546/13.

(130091172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Extrait rectificatif du dépôt n° L130041246 du 11 mars 2013

- Tous les membres du Conseil d'administration de la Société ont été nommés avec effet au 28 février 2013 pour un mandat prenant fin après six années.

- Le commissaire aux comptes de la Société a été nommé avec effet au 28 février 2013 pour un mandat prenant fin après une année.

- L'administrateur délégué en charge de la gestion journalière a été nommé avec effet au 28 février 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074548/16.

(130091349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pessac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.185.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 27 mai 2013 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 27 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 27 mai 2013.

Pour PESSAC FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013074552/25.

(130091493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting held at the registered office on June 5th, 2013

The resignation of Mrs. Mireille GEHLEN from her mandate of Director is accepted, with effect as at June 5th 2013

Mrs. Annick LEBLON, Private Employee, born on October 27th, 1975 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg is appointed as a new Director is accepted until the Annual General Meeting in relation with the examination of the annual accounts as at December 31st, 2012.

Luxembourg, June 5th, 2013.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Madame Mireille GEHLEN a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 juin 2013.

Madame Annick LEBLON, Employée Privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire examinant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013074551/21.

(130091615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Maître Me Francis KESSELER, Notary professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Mr. James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 7, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 600,000.-) to bring it from its present amount of ELEVEN MILLION FOUR HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 11,422,200.-) to the amount of TWELVE MILLION TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,022,200.-) by the creation and the issue of SIX HUNDRED THOUSAND (600,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of FIVE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 5,400,000.-).

The aggregate contribution of (i) SIX MILLION U.S. DOLLARS (USD 6,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 600,000.-) to the share capital of the Company and (ii) FIVE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND US DOLLARS CENTS (USD 5,400,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the SIX HUNDRED THOUSAND (600,000) New Shares, and to pay them a total price of SIX HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 600,000.-) together with total issue premium of FIVE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 5,400,000.-) by a contribution in kind consisting of ONE (1) quota representing all of the registered capital, in the amount of ONE MILLION HUNGARIAN FORINTS (HUF 1,000,000.-), in Pfizer Animal Health Hungary 1 Korlátolt Felelősségű Társaság, a limited liability company, having its corporate seat in 1123 Budapest, Alkotás utca 53., Hungary, registered under corporate number 01-09-987960 ("Pfizer Kft"). The quota to be contributed in Pfizer Kft shall hereinafter be referred to as the "Contributed Quota".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Quota.

The said report, a copy of the list of the Contributed Quota, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Quota and possessing the power to dispose of the Contributed Quota;
- the Contributed Quota is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Quota;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Quota be transferred to it;
- according to the laws of Hungary the Contributed Quota is freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at TWELVE MILLION TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 12,022,200.-) divided into TWELVE MILLION TWENTY TWO THOUSAND TWO HUNDRED (12,022,200) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représenté par Maître James MURPHY, avocat à la cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 7 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2011, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 600.000,-) pour le porter de son montant actuel de ONZE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 11.422.200,-) à un montant de DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.022.200,-) par l'émission de SIX CENT MILLE (600.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.400.000,-).

L'apport total de SIX MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (USD 6.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 600.000,-) au capital social de la Société et (ii) CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.400.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les SIX CENT MILLE de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 600.000,-) ensemble avec une prime d'émission de CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 5.400.000,-), par un apport en nature consistant dans UNE (1) part social représentant la totalité du capital correspondant à UN MILLION DE FORINT HONGROIS (HUF 1.000.000,-), dans Pfizer Animal Health Hungary 1 Körtölt Felelősségű Társaság, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1123 Budapest, Alkotás utca 53., Hongrie, enregistrée sous le numéro 01-09-987960 («Pfizer Kft»). La Part Social apportée à Pfizer Kft sera mentionné ci-après comme la «Part Social Apportée».

L'apport en nature susmentionné a été traité par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises en considération pour la Part Social apportée.

Le rapport susmentionné, la copie de la liste de la Part Social apportée a été produite.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de la Part Social apportée et possède les pouvoirs d'en disposer,
- la Part Social apportée n'est encombrée d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur ladite part;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Hongrois et les statuts de ladite société, la Part Social apportée est librement transmissible;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 12.022.200,-) divisé en DOUZE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS (12.022.200) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN(USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14880. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074534/152.

(130091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

FJ Developpement EN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 177.786.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Jacqueline DUCLOIX MARKUS, née le 26 décembre 1942 à Paris, demeurant 122 avenue Victor Hugo, F-75016 Paris,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2013.

2.- Monsieur Vincent ROBERT-MARKUS, né le 20 mars 1965 à Gennevilliers, demeurant 8 Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FJ DEVELOPPEMENT EN GP S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention d'une participation dans une société en commandite par actions ayant la dénomination FJ DEVELOPPEMENT EN SCA et d'agir en tant qu'associé-commandité et gérant de ladite société.

3.2 La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que

(ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013

Souscription - Libération

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société de la manière suivante

Madame Jacqueline DUCLOIX – MARKUS 50 parts sociales

Monsieur Vincent ROBERT-MARKUS 50 parts sociales

Et d'avoir entièrement libéré les cent parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Madame Jacqueline DUCLOIX MARKUS, née le 26 décembre 1942 à Paris, demeurant 122 avenue Victor Hugo, F-75016 Paris,

b.- Monsieur Vincent ROBERT-MARKUS, né le 20 mars 1965 à Gennevilliers, demeurant 8 Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg,

c.- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

d.- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. Les mandats des gérants sont répartis de la manière suivante:

CATEGORIE A

- Madame Jacqueline DUCLOIX – MARKUS, prénommée

- Monsieur Vincent ROBERT-MARKUS, prénommé

CATEGORIE B

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, prénommé,

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, prénommé.

3. Le siège social de la Société est établi au 8 Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. Relation: LAC/2013/25249. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075675/205.

(130093783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Le comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075674/10.

(130093808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

FLE Property 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Property 5

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013075676/11.

(130093012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075679/10.

(130093261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Dominique CROCENZO, employé privé, né à Villerupt (54) France le 28 février 1976 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur Matthew Alexander KAHN, employé privé, né à Illinois USA le 26 novembre 1958 et demeurant professionnellement à 25A, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Monsieur David TUOMEY, tax advisor, né le 10 Mai 1970 à Ciarrai/Kerry (Irlande) demeurant professionnellement à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Cristian Cordella, Monsieur Vincent Willems et Madame Valérie Wesquy, administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Dominique CROCENZO a été nommé également président du conseil d'administration.

- La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl (RCS B156 455), ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de Ser.Com S.à.r.l, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Le siège social est transféré du 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074735/23.

(130092023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 29 mai 2013 que:

- Le nombre d'administrateur a été augmenté de 5 à 6;
- Monsieur Michel De Coster, demeurant professionnellement à Witte Duivenhof 1/08, B-8300 Knokke Heist (Belgique) a été élu aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074730/15.

(130091186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.145 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 21 May 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary dated du 14 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 18 December 2012, number 3049, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172818 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 9 April 2013, number 839.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company may also carry out factoring activities in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

2. To amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above mentioned change of the corporate object of the Company.

3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company may also carry out factoring activities in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company may also carry out factoring activities in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.12.500,-), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.145 (l'«Associé»),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 21 mai 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.12.500,-) avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3049 en date du 18 décembre 2012 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172818 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 avril 2013 sous le numéro 839.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaissent être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

De plus, la Société peut effectuer des opérations d'affacturage au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société n'entre pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier sans les autorisations requises sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'objet social de la Société mentionné ci-dessus.

3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

De plus, la Société peut effectuer des opérations d'affacturage au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société n'entre pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier sans les autorisations requises sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

En vue de ce qui précède, l'Associé a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

De plus, la Société peut effectuer des opérations d'affacturage au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société n'entre pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier sans les autorisations requises sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 mai 2013. REM/2013/843. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013074929/181.

(130092754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 148.204.

Les comptes annuels de la société finlandaise au 1/1/2012 - 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075189/9.

(130092114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Neipperg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEIPPERG S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013075182/11.

(130092553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Neipperg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEIPPERG S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013075183/11.

(130092683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Nord Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075181/10.

(130092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Avamura Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.789.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the seventh day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

AVAMURA & PARTNERS, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, with registered office at calle Carrera de San Jerónimo n°15, 2°, Palacio de Miraflores, CP-28014, Madrid, Spain, registered in Madrid's Register of Commerce and Companies under volume 30.990, sheet M-557803, and provided with tax identification number B-86700762,

represented by Fabien Morelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid on 29 May 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Avamura Management Services S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures

will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into sixty thousand (60,000) shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares, or in the form of bearer shares provided that the relevant shares are fully paid up, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Directors and one (1) Class B Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the fifteenth of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the issued capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the issued capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, Avamura & Partners, S.L., represented as above mentioned, declared to subscribe for sixty thousand (60,000) shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, and to make payment in cash in an amount of one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000.-) corresponding to one-quarter (1/4) of the value of the issued capital of the Company.

The amount of one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Mr Bruno Bagnouls, private employee, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Damien Schuind, private employee, born in Anderlecht, Belgium, on 27 July 1984, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Philipp Irling, economist, born Konstanz, Germany, on 14 February 1965, with address at Calle Sant Jordi 29, Sant Cugat del Valiès, Barcelona, Spain.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 136.477.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AVAMURA & PARTNERS, S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social situé Calle Carrera de San Jerónimo n°15, 2°, Palacio de Miraflores, CP-28014, Madrid, Espagne, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Madrid au volume 30.990, page M-557803 et enregistré sous le numéro d'identification fiscal B-86700762,

représentée par Fabien Morelli, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 29 mai 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Avamura Management Services S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) divisé en soixante mille (60.000) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives, ou au porteur pour autant que les actions correspondantes soient entièrement libérées, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers pour toutes questions que par la signature conjointe d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quinzième jour du mois de juin à 10h00 du matin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, Avamura & Partners, S.L., représentée comme ci-dessus indiqué, a déclaré souscrire soixante mille (60.000) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à libérer en espèce à hauteur d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) correspondant à un quart (1/4) de la valeur du capital émis de la Société.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. Bruno Bagnouls, employé privé, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Damien Schuind, employé privé, né à Anderlecht, Belgique, le 27 juillet 1984, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Philipp Irling, économiste, né à Konstanz, Allemagne, le 14 février 1965, avec adresse à Calle Sant Jordi 29, Sant Cugat del Valiès, Barcelona, Spain.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136477.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. MORELLI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2013. Relation: DIE/2013/7257. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075448/753.

(130093838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Nis Ganesha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the public limited company ("société anonyme") "NIS GANESHA S.A.", established and having its registered office in L-7257 Walferdange, 2, Millewee, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 156279, (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") passed on 26 April 2013 (the "Resolutions").

A copy of the extract of the Resolutions, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2586 of 26 November 2010, and the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The subscribed share capital of the Company is set at USD 19,327,639.88 (nineteen million three hundred twenty-seven thousand six hundred thirty-nine United States Dollars and eighty-eight cents) divided into 27,222,028 (twenty-seven million two hundred twenty-two thousand twenty-eight) shares with a par value of USD 0.71 (seventy-one cents of United States Dollar) each (the "Shares").

III. According to article 7.2. of the Articles, the amount of the authorized capital (the "Authorized Capital") of the Company is fixed at USD 1,000,000,000.-(one billion United States Dollars) represented by Shares with a nominal value of USD 0.71 (seventy-one cents of United State Dollar), and article 7.3. of the Articles allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the Authorized Capital with exclusion of preemption rights of the existing shareholders.

IV. During its meeting dated 26 April 2013, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, by an amount of USD 9,407,500 (the "Capital Increase") through the issuance of 13,250,000 new class B shares with a nominal value of USD 0.71 each (the "Newly Issued B Shares") together with a share premium amounting to USD 3,842,500.

V. The Newly Issued B Shares have been subscribed and paid respectively by Ganesha Fixed Income Ltd. and Takashi Sato (the "Subscribers") as follows:

1. 12,250,000 new class B shares of the Company, each having a nominal value of USD 0.71, by Ganesha Fixed Income Ltd., a company established under the laws of Cyprus, on 25 October 2012, having its registered office at Lemesou 11, Galatariotis Building, 2nd Floor, CP 2112, Nicosia, registered with Department of the Registrar of Companies under the number HE 313885, in consideration of a payment in cash of an amount of USD 8,697,500 together with a share premium amounting to USD 3,552,500.

2. 1,000,000 new class B shares of the Company, each having a nominal value of USD 0.71, by Takashi Sato, a Japanese citizen, born on 28 September 1963, residing at 5 Rundihalde, 8707 Uetikon am See, Switzerland, in consideration of a payment in cash of an amount of USD 710,000 together with a share premium amounting to USD 290,000.

VI. The accuracy of the subscriptions has been evidenced to the undersigned notary by a confirmation certificate issued by the bank SELVI & CIE SA.

VII. The amount of USD 13,250,000 is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such Capital Increase, the Board of Directors resolved to amend the article 7.1. of the Articles of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at USD 28,735,139.88 (twenty-eight million seven hundred thirty-five thousand one hundred thirty-nine United States Dollars and eighty-eight cents) divided into 40,472,028 (forty million four hundred seventy-two thousand twenty-eight) Shares as follows:

Class of shares	Number of Shares
Class A Shares	20,000
Class B Shares	40,452,028
Total:	40,472,028

All with a nominal value of USD 0.71 (seventy-one cents of United State Dollar) per Share fully subscribed and entirely paid up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d’avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur David MARIA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme «NIS GANESHA S.A.», établie et ayant son siège 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156279, (la «Société»), en vertu de résolutions du conseil d’administration de la Société (le «Conseil d’Administration») prise en sa réunion du 26 avril 2013 (les «Résolutions»).

Une copie d’un extrait du procès-verbal dûdit Conseil d’Administration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d’acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 26 novembre 2010, et les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social de la Société s’élève actuellement à 19.327.639,88 USD (dix-neuf millions trois cent vingt-sept mille six cent trente-neuf dollars des Etats Unis et quatre-vingt-huit cents), représenté par 27.222.028 (vingt-sept millions deux cent vingt-deux mille vingt-huit) actions ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante-et-onze cents de dollar des Etats Unis) chacune (les «Actions»).

III. Que selon l’article 7.2 des Statuts de la Société, le capital autorisé (le «Capital Autorisé») de la Société est fixé à un montant total de 1.000.000.000 USD (un milliard de dollars des Etats Unis) et que l’article 7.3 des Statuts de la Société autorise le Conseil d’Administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du Capital Autorisé et supprime le droit de préemption des actionnaires existants.

IV. Que lors de sa réunion du 26 avril 2013, le Conseil d’Administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital d’un montant de 9.407.500 USD (l’ «Augmentation de Capital») par l’émission de 13.250.000 nouvelles Actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune (les «Actions de Classe B Nouvellement Emises»), avec une prime d’émission d’un montant de 3.842.500 USD.

V. Que les Actions de Classe B Nouvellement Emises ont été souscrites et payées par Ganesha Fixed Income Ltd. et Takashi Sato (les «Souscripteurs») comme suit:

1. 12.250.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises de la Société ayant une valeur de 0,71 USD chacune, par Ganesha Fixed Income Ltd., une société de droit chypriote constituée le 25 octobre 2012 ayant son siège social au 11 Limassol Avenue, Galatariotis Building, 2^{ème} Etage, CP 2112, Nicosie (Chypre), immatriculée auprès du Département du Registre des Sociétés sous le numéro HE 313885, en contrepartie d'un paiement en numéraire d'un montant de 8.697.500 ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 3.552.500.

2. 1.000.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises de la Société ayant une valeur de 0,71 USD chacune, par Takashi Sato, de nationalité japonaise, né le 28 septembre 1963, demeurant au 5 Rundihalde, 8707 Uetikon am See, Suisse, en contrepartie d'un paiement en numéraire d'un montant de 710.000 USD ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 290.000 USD.

VI. La preuve de ces souscriptions a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de confirmation émis par la banque SELVI & CIE SA.

VII. Le montant de 13.250.000 USD est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. En conséquence de l'Augmentation de Capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 7.1. des Statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **7.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 28.735.139,88 USD (vingt-huit millions sept cent trente-cinq mille cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-huit cents) représenté par 40.472.028 (quarante millions quatre cent soixante-douze mille vingt-huit) Actions réparties comme suit:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Actions de Classe A	20.000
Actions de Classe B	40.452.028
Total:	40.472.028

Toutes ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante-et-onze cents de dollar des Etats Unis) et étant entièrement souscrites et libérées.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075895/144.

(130093727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Nis Ganesha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013075896/14.

(130093753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

OnLive EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 159.818.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OnLive EMEA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075900/11.

(130093207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Oteli Europe Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la société tenue à Luxembourg le 25 avril 2013

L'associé unique de la Société, lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2013, a accepté la démission de M. Peter DREISCHHOFF de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oteli Europe Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013075901/13.

(130093660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

BMR European Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.827.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Benjamin MICHEL, gérant de société, né à Metz (France), le 18 février 1983, demeurant au 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L- 6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BMR EUROPEAN INVESTMENTS.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, notamment des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement;

La société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant que mandataire de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre, au siège social de la société, connaissance de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts spéciales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Benjamin MICHEL, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Benjamin MICHEL, gérant de société, né à Metz (France), le 18 février 1983, demeurant au 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg,

3.- Est nommée co-gérante de la société:

Madame Marie COLOMBI, agent d'assurance, née à Metz (France), le 5 juin 1982, demeurant au 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg,

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076275/124.

(130094660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Break-Down S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 177.799.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den dritten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Jörg HEID, Kaufmann, wohnhaft in D-54306 Kordel, Welschbilliger Strasse, 13.

2.- Herr Herbert JAKOBS, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, In der Au, 2.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BREAK-DOWN S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Gross- und Einzelhandel mit Getränken aller Art sowie die Entwicklung, Herstellung und Vermarktung von Getränken aller Art.

Ausserdem kann die Gesellschaft sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen, sowie Niederlassungen im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Jörg HEID, Kaufmann, wohnhaft in D-54306 Kordel, Welschbilliger Strasse, 13, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Herbert JAKOBS, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, In der Au, 2, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jörg HEID, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 11. September 1970, wohnhaft in D-54306 Kordel, Welschbilliger Strasse, 13.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. HEID, H. JAKOBS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2013. Relation: ECH/2013/1026. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Juni 2013.

Référence de publication: 2013076282/108.

(130094015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Blader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076273/14.

(130094139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Borvo Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076277/11.

(130094053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Boutique Tiers-Monde Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 9, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.552.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013076278/13.

(130094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Bart Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.898.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 10 juin 2013

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats de gérant de catégorie A et de président du conseil de gérance.
2. Mme Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bart Luco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076257/16.

(130093944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Burren Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.284.

Les comptes annuels modifiés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la version des comptes annuels au 31.12.2010 précédemment déposés au Registre du Commerce de Luxembourg sous la référence L130017676

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013076268/15.

(130093953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Brisants 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.533.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2013 à 10.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Stéphane THEURIAU, 47, Boulevard Beauséjour, F-75016 Paris

Madame Agnès HIGUE, 47, Boulevard Beauséjour, F-75016 Paris

Monsieur Gérard THEURIAU, 205, Chemin des Pierras, La Madrague, F-83400 Hyères

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

S. THEURIAU / J. WINANDY

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013076267/23.

(130094601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

NS Selection SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc HOEGGER, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève, Président

- Monsieur Paolo FARAONE, demeurant 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Monsieur Théo LIMPACH, demeurant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2013.
Référence de publication: 2013076617/16.
(130094639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 173.352.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013076618/13.

(130094182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076619/10.

(130094002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Reabasse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.694.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013076656/12.

(130094361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 635.911.573,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Suite à la liquidation de la société Quintiles Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, en date du 31 mai 2013, Innovex Merger Corp., une Corporation dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 4820 Emperor Blvd, Durham, Caroline du Nord 27703, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of North Carolina sous le numéro 0411153, devient associé de la Société.

Par conséquent, les deux associés de la Société sont désormais:

Quintiles Western European Holdings; et
Innovex Merger Corp.

Le 12 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013076645/19.

(130094261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Real Estate Prime Locations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.858.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076658/10.

(130094026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Rucio Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 167.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.030.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Steflot S.à r.l, société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.175 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of Rucio Investment S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.030, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 28 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 February 2013 under number 361, page 17292 (the "Company").

- That the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has waived a convening notice for the meeting and decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) to bring it up from the current amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) to an amount of one hundred and sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 167,500.-) by contribution in kind of shares and attached share premium, held by the sole shareholder of the company;

(b) Issuance of four hundred and twenty-five (425) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be divided as follows:

- forty-two (42) Class A Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class B Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class C Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class D Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class E Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class F Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class G Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class H Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class I Ordinary Shares;
- forty-seven (47) Class J Ordinary Shares;

having the same rights and privileges as those attached to the existing respective classes of shares and acceptance of the subscription thereof by the current sole shareholder of the Company;

(c) Amendment and restatement of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company;

(d) Miscellaneous.

- That on the basis on the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to one hundred and sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 167,500.-) represented by one thousand six hundred and seventy-five (1,675) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by contribution in kind of eighty-four (84) shares in the share capital of Sancho Panza B.V, a Netherlands company having its registered office in Amsterdam and his visiting address at 285 Schipol Boulevard, Tower B 6HG, 1118BH Schipol, together with share premium, having a value of at least forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) (respectively the "Shares" and the "Contribution").

The value of the Contribution has been confirmed through the issuance by a director of Steflot S.a r.l, SPF of a report dated 23 May 2013, stating that the Contribution has a value of at least forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-) (the "Report").

It results from the Report that, as of the date of such certificate:

- Steflot S.a r.l is the full owner of the Shares,
- the Shares are fully paid-up,
- Steflot S.a r.l is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- on 23 May 2013 the Shares are worth at least forty-two thousand five hundred Euro (EUR 42,500.-).

The Report, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement et des domaines).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue four hundred and twenty-five (425) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be divided as follows:

- forty-two (42) Class A Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class B Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class C Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class D Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class E Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class F Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class G Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class H Ordinary Shares;
- forty-two (42) Class I Ordinary Shares;
- forty-seven (47) Class J Ordinary Shares;

having the same rights and privileges as those attached to the existing respective classes of shares, and accepts the subscription thereof, as follows:

Subscription

Thereupon, Steflot S.à r.l, société de gestion de patrimoine familial - SPF, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for four hundred and twenty-five (425) newly issued shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate Article 5.1.1 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **5.1.1.** The issued capital of the Company is set at one hundred and sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 167,500.-) divided into one hundred and sixty-seven (167) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), one

hundred and sixty-seven (167) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), one hundred and sixty-seven (167) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and one hundred and seventy-two (172) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"), with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, all of which are fully subscribed and paid up.'

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

This document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize le vingt-quatrième jour de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Steflot S.à r.l, société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.175 Associé Unique»)

ici représenté par Maître Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'Associé Unique de la société Rucio Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.030, constituée par un acte du notaire soussigné, le 28 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 Février 2013 sous le numéro 361, page 17292 (la «Société»).

- Que l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre, renonce à une convocation à la présente assemblée et décide de voter sur tous les points de l'agenda suivant:

(a) Augmentation du capital de la Société pour un montant quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent-vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à un montant de cent soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 167.500,-) par apport en nature d'actions ensemble avec une prime d'émission, détenues par l'associé unique;

(b) Emission de quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à répartir comme suit:

- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe G;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe H;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe I;
- quarante-sept (47) Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux classes de parts sociales existantes et acceptation de la souscription desdites parts sociales par l'actuel associé unique de la Société;

(c) Modification de l'Article 5.1.1 des statuts de la Société;

(d) Divers.

- Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent-vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de cent soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 167.500,-) représenté par mille six cents soixante-quinze (1.675) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par apport en nature de quatre-vingt-quatre (84) actions dans le capital social de Sancho Panza B.V. une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse de visites au 285, Schipol Boulevard, Tower B 6HG, 1118NH Schipol, ensemble avec une prime d'émission, ayant une valeur d'au moins quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) (respectivement les «Actions» et la «Contribution»).

La valeur de la Contribution a été confirmée par l'émission par un gérant de Steflot S.à r.l, SPF d'un rapport daté du 23 mai 2013, indiquant que la contribution à une valeur d'au moins quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) (le «Rapport»).

Il résulte de ce Rapport que, à compter de la date de ce certificat:

- Steflot S.à r.l est le seul propriétaire des Actions,
- les Actions sont entièrement libérées,
- Steflot S.à r.l est seul ayant droit des Actions et possède le pouvoir de disposer des Actions;
- les Actions ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit de grever aucun gage ou usufruit sur les actions et que les actions ne sont sujettes à aucune sûreté accessoire;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit par lequel aucune personne n'est autorisé à demander que les Actions lui soient transférées;
- au 23 mai 2013 les Actions valent au moins quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-).

Le Rapport, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à répartir comme suit:

- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe G;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe H;
- quarante-deux (42) Parts Sociales Ordinaires de Classe I;
- quarante-sept (47) Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

ayant les mêmes droits et privilèges que les classes de parts sociales existantes respectives, et accepte la souscription de celles-ci de la manière suivante:

Souscription

Sur ce, Steflot S.à r.l. SPF, prémentionné, représenté comme énoncé ci-dessus, déclare souscrire pour quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

Découlant des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier l'Article 5.1.1, des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 167.500,-) divisé en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»), cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe F

(les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H»), en cent soixante-sept (167) parts sociales ordinaires de classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I»), en cent soixante-douze (172) parts sociales ordinaires de classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J»), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2013. Relation: DIE/2013/6714. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076653/226.

(130094630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013076654/10.

(130094036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

KCD Mikrofinanzfonds (FIS), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.152.

Auszug aus dem Protokoll ordentliche Generalversammlung der KCD Mikrofinanzfonds (FIS)

Die Ordentliche Generalversammlung des KCD Mikrofinanzfonds (FIS) vom 12. Juni 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Johannes Mintrop (Vorsitzender)
- Nikolaus Rummler (Mitglied)
- Ludger Krösmann (Mitglied)
- Alexander Steinmetz (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 12. Juni 2013.
Für KCD Mikrofinanzfonds (FIS)
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013077208/24.

(130094697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kuching S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.689.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2652 en date du 20 novembre 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 23 avril 2013 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019, les mandats suivants:

- aux postes d'administrateurs:

- * Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement L-Luxembourg.
- * Monsieur Jean FABER est également nommé président du conseil d'administration.

- aux poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Pour la société Kuching S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013077228/22.

(130094676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Le Nouveau Cygne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 52, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 112.828.

L'an deux mille treize, le six mai;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LE NOUVEAU CYGNE S.à r.l., ayant son siège social à L -9176 Niederfeulen, 19A, route de Bastogne, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 avril 2006, numéro 683, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.828, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 octobre 2006, numéro 1991.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Shaohui ZHANG, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Xiandong YANG, cuisinier, demeurant à 52, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yongchao LIU, indépendant, demeurant à 52, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation d'une cession de parts entre associés;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Transfert de siège de la Société; et,

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'parts représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations ainsi que des publications d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des associés a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté de ce jour, Monsieur Xiandong YANG, prénommé, a cédé à Monsieur Yongchao LIU, prénommé, quarante-cinq (45) parts sociales de la Société (la «Cession de parts sociales»). L'Assemblée décide d'accepter la Cession de parts sociales et constate que suite à la Cession de parts sociales, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Yongchao LIU, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Monsieur Xiandong YANG, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Xiandong YANG et Monsieur Yongchao LIU, préqualifiés, en leur qualité de gérant, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 19A, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen, au 52, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen avec effet immédiat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ZHANG, X. YANG, Y. LIU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013 LAC/2013/21598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077253/72.

(130095334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.